

RESIDENCE DU RUANDA.  
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 28 octobre 1951.-

N° 2867 /A.I.M.O.

OBJET:  
Impôt indigène.-

ASTRIDA



2308

M

Monsieur le Directeur Provincial,

Suite à votre lettre n°1563/A.O. du 6/10/51,  
j'ai l'honneur de porter à votre connaissance qu'aucun changement  
a été fait dans les acquits des extra-coutumiers. Ni mon prédécesseur  
que je viens d'interroger à ce sujet, ni moi-même depuis la reprise  
à la date du 1/9/51, à transféré 56 acquits à 120 frs dans la catégorie  
à 150 frs.

Pour l'Administrateur de Territoire,  
W. ANTONISSEN,  
Le Comptable Territorial, 920  
E. LENOIR,

A Monsieur le Directeur Provincial des A.I.M.O.

à

USUMBURA.-